

Paris, le 9 janvier 2017

La section des administrateurs et conservateurs présente ses meilleurs vœux à tous ses adhérents et fidèles lecteurs

Le prélèvement à la source à quitte ou double

Interrogé sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, Bruno PARENT avait eu en son temps cette réplique : «je ne suis pas inquiet sur l'issue de la révision car le projet bénéficie d'une bonne portance politique ».

Pourrait-il en dire autant pour le prélèvement à la source ?

Évidemment non mais la campagne des primaires à droite et la pré campagne dans les autres partis révèlent que le PAS n'est pas un enjeu politique central.

Ce sujet ne fût, sauf erreur, jamais abordé lors de la série des trois débats télévisés des primaires à droite. Et ses adversaires en font davantage une position de principe qu'un champ d'affrontement politique. L'opinion publique se fait quant à elle à l'idée que le prélèvement à la source se mettra en place en 2018 sans trop se poser de questions. Un cap a été passé.

Le site MEDIAPART pourtant idéologiquement assez proche des opposants au PAS a consacré une étude documentée sur le sujet donnant la position des adversaires de la réforme mais s'interrogeant ouvertement sur ces arguments qui ne seraient valables qu'en France alors que le reste du monde (hormis la Suisse et Singapour dicit Médiapart) y arrive sans problème.

Bref le sort du PAS pourrait bien dépendre du niveau de détermination du gouvernement issu des urnes.

Envisageons les hypothèses.

Le prochain gouvernement est ouvertement acquis à la réforme comme peut l'être François Hollande. Chacun se l'accorde, l'hypothèse est à ce stade assez improbable.

Le prochain gouvernement est ostensiblement hostile à la réforme et rejoue le scénario de la taxe carbone.

La DGFIP démonte les portiques et le PAS rejoint les placards de Bercy déjà bien garnis en la matière.

Reste l'hypothèse de l'acte manqué sous la forme «je ne suis pas très favorable au PAS mais considérant que le coup est parti je ne le remettrai pas en cause» avec comme arrière pensée que le PAS peut être un formidable vecteur pour rebattre les cartes de l'Impôt sur le revenu.

Plus le temps passe plus cette option prend corps.

Maintenant soyons modeste dans les conjectures car 2016 a montré que le meilleur des analystes fût celui qui n'en fît pas.

La seule chose qui soit certaine c'est que l'institution DGFIP et son Directeur Général jouent gros jeu en la matière.

Compte rendu de la CAP du 07 décembre 2016

Cette CAP attendue de longue date était présidée par Antoine MAGNANT désormais bien installé dans son costume de chef de service RH au point sinon de s'autoriser des audaces, du moins de faire preuve d'ouverture sur certains sujets et de volontarisme sur d'autres.

La délégation de Solidaires Finances Publiques était conduite par Gilles GAUTHIER élu AGFIP première classe, Claude PAIN son suppléant et Christian BOULAIS comme expert.

Les débats furent empreints de franchise dans une période où les incertitudes obscurcissent les horizons.

Le calendrier s'étire

La CAP du 07 décembre a permis de combler les vacances jusqu'en mai 2017. La prochaine CAP n'interviendra qu'au dernier quadrimestre 2017.

Il n'est donc pas impossible que des affectations interviennent au fil de l'eau en fonction des nécessités de service.

Chaque période électorale complique le jeu des nominations en AGFIP. Par contre la gestion du corps des AFIP reste à portée. Dès lors il serait opportun de prévoir une CAP de nomination et d'affectation des AFIP dans la foulée de la publication du tableau 2017.

Faute de quoi les AFIP 2017 ne seraient pas affectés avant la fin de l'année 2017 au mieux. Ce qui n'est satisfaisant ni pour eux ni pour le comblement des vacances.

La mobilité géographique s'invite au débat

La mobilité géographique est sans nul doute un sujet de crispation entre l'administration centrale et le réseau.

Pour faire simple, la position de la centrale est la suivante :

Article 1 : Lorsque l'on est en poste depuis plus de cinq ans au même endroit, il est naturel de demander sa mobilité à défaut l'administration peut légitimement la provoquer. Ceci est vrai pour tout le monde mais plus encore pour les N1. Les intéressés se reconnaîtront.

Article 2 : Lorsque l'on appartient au corps des administrateurs des finances publiques, il faut intégrer le fait que la DGFIP est une administration à réseau et que le réseau s'étend au-delà des territoires desservis par le RER. Autrement dit, on ne peut pas prétendre dérouler une carrière d'AFIP/AGFIP en région Ile de France.

Pour Solidaires Finances Publiques, la question de la mobilité doit s'appréhender globalement à partir de constats objectifs :

- l'absence de fluidité des mouvements est imputable à l'effet cumulé des suppressions d'emplois, des volumes de promotions insuffisants, de l'absence de volontarisme dans les engagements de départ à retraite (retraite coup de chapeau), dans la suppression des logements de fonction et dans les contraintes familiales qui deviennent ingérables lorsque l'éloignement contraint dépasse la limite du supportable.

- Par ailleurs, il serait totalement injuste de faire un procès en immobilisme à des agents qui tout au long de leur carrière ont quand même beaucoup voyagé. Ceci d'autant plus que le «procès» est instrumenté par des «camarades» dont la carrière s'est, pour l'essentiel, construite dans un périmètre qui ne s'écarte guère de la rue de Bercy.

- Pour quelques cas d'immobilité patente, combien de cas d'immobilité forcée. L'analyse des fiches de desiderata met en exergue un grand nombre d'agents «bloqués» faute d'obtenir satisfaction sur leurs premiers choix. Et le prix à payer en termes de vie familiale est souvent lourd.

La réalité est qu'aujourd'hui, pour la première fois dans notre histoire administrative, les freins à la mobilité dissuadent des agents, y compris parmi les plus prometteurs, de postuler pour des sélections. La dernière présélection AFIP en est une cruelle démonstration.

Le raccourci «vous êtes payés comme des préfets, vous devez être gérés comme des préfets» est du coup un peu provocateur.

La question est de concevoir un parcours de carrière avec quelques garanties. C'est possible puisque ce fût le cas pendant des lustres.

AGFIP Classe exceptionnelle : le passage des hirondelles

Depuis la parution du nouvel arrêté sur la détermination des postes éligibles, on avait bien compris que l'AGFIP-CE rentrait dans la catégorie des espèces en voie de disparition et on sait que Bruno PARENT n'est pas au nombre des protecteurs de l'espèce.

Dès lors, on suppose une petite bataille interne pour qu'au final de nouveaux bébés CE voient le jour à l'occasion de la présente CAP.

Antoine MAGNANT ayant résumé l'affaire en disant : «les possibilités ne sont pas saturées mais nous avons réamorcé les nominations et il y en aura d'autres mais attention (parlant des emplois autorisés) un plafond n'est pas un plancher»

C'est sobre, mesuré et mieux que rien.

AGFIP première classe : voie royale et billet de loto

Les promotions à AGFIP première classe se comptent sur les doigts d'une main. Il y a donc peu d'élus pour de nombreux prétendants.

La typologie des promus est assez homogène : des cadres d'administration centrale plutôt chefs de service ou sous-directeurs méritants. C'est à n'en pas douter la voie royale pour réorienter une carrière vers le réseau. Le statut d'AGFIP c'est un peu comme la constitution de la cinquième république, on peut passer son temps à la critiquer à l'extérieur et en être les gardiens vigilants une fois avoir accédé à ses charges.

Pour l'accès en promotion interne, l'accès fin de carrière n'est pas fermé. Reste quand même à en préciser clairement les contours. Autrement dit : combien faut-il rendre d'années pour en bénéficier ? En situant la barre avec un départ trois ans avant la limite d'âge, on ne doit pas être trop éloigné de la vérité du moment.

Pour l'accès en cours de carrière, il convient d'être sur un poste exposé, de bénéficier d'une bonne cote, de soutiens actifs, d'une certaine ancienneté et pour départager les candidats réunissant ces conditions d'une bonne étoile au-dessus de la tête.

AGFIP Classe normale : gestionnaire de file d'attente

Antoine MAGNANT l'a réitéré : les engagements GPEEC ont été tenus pour 2016 et le seront pour 2017. (Entre 10 et 15 promotions par an)

Le problème c'est que le volume des candidats qui «estiment avoir une chance» est largement supérieur à la cible GPEEC ainsi définie.

En fait il y a trois catégories d'aspirants AGFIP.

- Ceux qui ont une chance légitime d'attendre que leur tour vienne.

- Ceux qui ne sont pas disqualifiés pour concourir mais à qui aucune assurance ne peut être donnée
- Ceux à qui ce serait mentir que de laisser croire à une promotion.

Il faudrait qu'au minimum l'administration ne laisse pas miroiter des alouettes à ces derniers.

Après, à chacun de se déterminer en fonction de son âge, de sa limite d'âge personnelle, et de ses aspirations. Prendre un poste classé HEC à côté de chez soi peut constituer une alternative crédible à une hypothétique promotion AGFIP.

Il ne faudrait pas trop pousser la top hiérarchie de la DGFIP pour lui faire dire que le statut d'AGFIP a été, sinon galvaudé, du moins trop généreusement attribué. Du coup la tendance historique consiste à reprendre «les acquis de la fusion». On l'a vu avec les AGFIP-CE dont le nombre a été divisé par deux en 8 ans et on le voit avec les AGFIP CN dont le nombre d'emplois TAGERFIP se réduit année après année. Les évolutions récentes de la supradépartementalisation ne laisse pas augurer un inversement de tendance pour les années à venir.

AFIP 2017 : La deuxième candidature à l'épreuve

En janvier 2017, ce sont 69 candidates et candidats qui vont concourir pour la sélection AFIP.

Parmi eux, six participeront au titre de la seconde candidature. Notons que dans le parcours du combattant, douze cadres ayant postulé pour une seconde chance n'ont pas été retenus pour la finale.

Bon courage aux candidats.

Il sera temps après cette première sélection rénovée de faire un bilan d'étape de la nouvelle formule.

Mais comme le prophétisait un camarade rompu à la gestion RH : «Il ne faut pas s'illusionner, il n'y a pas de bonne ou mauvaise formule. Dans la tête du candidat, la bonne formule c'est celle qui lui permet de réussir, le reste c'est de la littérature.»

Bonne nouvelle : tous les AFIP de la promotion 2016 ont été affectés.

S'agissant des AFIP dans les directions de catégorie 3 et 4, l'administration continuera à en implanter au cas par cas.

La voie d'accès AFIP «fin de carrière» est fermée pour le moment et sans doute durablement.

Les recours juridiques formés contre les modalités de sélection au tour extérieur sont en instance de jugement. Tout le monde attend.

Cotisations 2017

Réservez un bon accueil au correspondant d'immeuble qui viendra vous la réclamer.

Vous souhaitez régler directement auprès de la Section des Administrateurs et Conservateurs, c'est également possible. Adressez votre chèque bancaire au nom de Solidaires Finances Publiques à Christian BOULAIS.

Vous trouverez [le tarif des cotisations 2017](#) sur le site de Solidaires Finances Publiques

La section des Administrateurs et Conservateurs est représentée par :

Christian BOULAIS AGFIP Secrétaire de section et rédacteur du présent journal

Gilles GAUTHIER AGFIP Classe 1 Elu titulaire CAP 1

Claude PAIN AGFIP Classe 1 Elu suppléant CAP 1

Didier JASSELIN Représentant la section au Conseil Syndical de Solidaires FIP

Serge LODIER Conservateur des Hypothèques

Bernard CAMUT Secrétaire national en charge de l'Encadrement supérieur